

## Document d'informations clés

### Objectifs

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### Produits

#### Hope4Seasons I FPS

Code ISIN : FR0014017729 – Part «C1 »

Société de Gestion : HOPE ASSET MANAGEMENT – SAS au capital de 228 598 €, dont le siège social est situé 34 route de Saint Romain – 69450 SAINT CYR AU MONT D'OR, identifié au RCS de Lyon sous le numéro 930 349 352

Contacts : Téléphone : 04 82 53 24 84 – Email : [contact@hope-am.fr](mailto:contact@hope-am.fr) - Site Internet : [www.hope-am.fr](http://www.hope-am.fr)

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Hope Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Hope Asset Management est agréée en France sous le n° GP20250010 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 20/03/2026

Les informations clés pour l'investisseur contenues dans ce document sont exactes à la date de sa publication.

**Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

### En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Hope4seasons est un fonds d'investissement alternatif professionnel spécialisé (FPS) constitué sous la forme d'une Société de Libre Partenariat (SLP) à capital variable, au sens des articles L.214-162-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Le Fonds ne fait pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Il est déclaré auprès de l'AMF et ses règles de fonctionnement sont fixées par ses statuts.

**Durée :** Le Fonds est constitué pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation dans les conditions prévues par les statuts.

**Objectif :** Le Fonds est géré activement et de manière discrétionnaire. Il vise, sur une durée de détention recommandée de six (6) ans, une performance annualisée nette de frais de gestion de l'ordre de 7 %. Cette cible de gestion est fondée sur des hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion et sur des données simulées. Elle ne constitue ni une promesse de rendement ni une garantie de performance. Le capital investi n'est pas garanti.

**Politique d'investissement :** La stratégie de Hope4seasons repose sur une allocation diversifiée entre fonds d'investissement non cotés, actifs cotés et instruments de liquidité.

Le Fonds est exposé principalement à des fonds d'investissement non cotés, représentant à compter du troisième exercice entre 50 % et 65 % de l'actif net (cible : 60 %), au travers notamment de fonds de Private Equity, de dette privée, d'immobilier et d'infrastructures. Cette exposition est complétée par une poche d'actifs cotés comprise entre 25 % et 50 % de l'actif net (cible : 34 %), investie en actions, obligations, ETF et OPC, ainsi que par une poche de liquidités comprise entre 5 % et 15 % de l'actif net (cible : 6 %), destinée à la gestion de la trésorerie, au financement progressif des investissements et à la gestion des rachats. Le Fonds privilégie une approche de long terme fondée sur la diversification des classes d'actifs, des zones géographiques, des secteurs et des gérants sous-jacents. Les investissements cotés sont sélectionnés selon une analyse combinant filtres quantitatifs et analyse fondamentale, tandis que les investissements non cotés sont réalisés exclusivement au travers de fonds d'investissement non cotés, notamment sous forme de fonds

primaires, secondaires ou Evergreen. Il prend en compte les risques de durabilité dans le processus d'investissement au sens de l'article 6 du règlement SFDR, sans promouvoir de caractéristiques environnementales ou sociales et sans poursuivre un objectif d'investissement durable.

**Devises :** La devise de référence du Fonds est l'euro (EUR).

Le Fonds peut être exposé à des devises autres que l'euro, notamment au travers de ses investissements réalisés hors zone euro. Cette exposition au risque de change peut avoir un impact positif ou négatif sur la valeur liquidative du Fonds et n'est pas systématiquement couverte.

**Dépositaire :** Banque Fédérative du Crédit Mutuel

**Rachats :** Les parts du Fonds peuvent faire l'objet de demandes de rachat sur une base trimestrielle, selon les modalités prévues par les statuts. Afin de gérer la liquidité du Fonds dans l'intérêt des porteurs, la Société de Gestion peut recourir aux outils prévus par les statuts, notamment au plafonnement des rachats, au report des demandes de rachat, à leur suspension temporaire et, le cas échéant, au cantonnement de certains actifs ou des parts qui les représentent.

**Indicateur de référence :** Aucun indicateur de référence pertinent n'est retenu.

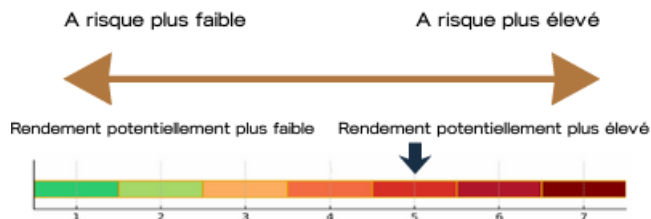
**Affectation des revenus :** Les revenus sont intégralement capitalisés.

**Investisseurs de détail visés :** Cette catégorie de parts s'adresse à des investisseurs de détail éligibles à la souscription, capables de supporter une perte en capital totale ou partielle, recherchant un investissement de long terme et n'ayant pas besoin d'une garantie en capital ni d'une liquidité à tout moment. Elle est réservée aux investisseurs réalisant une souscription minimale de 100 000 euros. Les parts ne peuvent être offertes ou vendues à des U.S. Persons, conformément aux statuts du Fonds. L'éligibilité à la souscription est appréciée conformément aux dispositions de l'article L. 214-162-1 du Code monétaire et financier, de l'article 423-27-1 du règlement général de l'AMF et des statuts du Fonds.

**Parts :** les parts de ce fonds sont intégralement libérées lors de la souscription.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur Synthétique de Risque (ISR)



L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant la durée de détention recommandée de six (6) ans.

Le risque réel peut être différent en cas de sortie anticipée, pouvant entraîner un rendement inférieur et des coûts supplémentaires.

L'indicateur synthétique de risque indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une

impossibilité pour le Fonds de mettre en œuvre les mécanismes de remboursement dans les conditions prévues.

Ce produit est classé dans la classe de risque 5 sur 7, correspondant à un niveau de risque entre moyen et élevé.

En cas de conditions de marché défavorables, la capacité du Fonds à restituer tout ou partie du capital investi peut être affectée.

Les principaux risques non pris en compte dans l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR) sont le risque de liquidité, le risque lié à la durée des investissements non cotés, le risque de valorisation, le risque sectoriel et le risque opérationnel, tels que décrits dans les statuts du Fonds à l'article 60.

Ce produit ne prévoit aucune protection du capital. Vous pouvez perdre tout ou partie de votre investissement.

### Scénarios de performances

Les chiffres indiqués comprennent les coûts liés au produit, mais ne comprennent pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ils ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. L'évolution future des marchés est incertaine et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios présentés sont des estimations de performances futures fondées sur des données simulées, établies à partir de données de marché historiques et de certaines hypothèses, et ne constituent pas un indicateur exact des performances futures.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes et ne tient pas compte du risque de défaillance du Fonds.

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 6 an (Période de détention recommandée)
Période de détention recommandée : 6 ans Exemple d'investissement : 10 000 EUR			
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
<b>Tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	6 981 EUR	5 756 EUR
	Rendement annuel moyen	-30.19 %	-8.79 %
<b>Défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	9 125 EUR	12 948 EUR
	Rendement annuel moyen	-8.75 %	4.40 %
<b>Intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	9 853 EUR	15 424 EUR
	Rendement annuel moyen	-1.47 %	7.49 %
<b>Favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	10 456 EUR	17 875 EUR
	Rendement annuel moyen	4.56 %	10.16 %

Ce tableau montre les montants que vous pourriez obtenir sur 1 an et 6 ans selon différents scénarios, en supposant un investissement de 10 000 €. Les scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter et peuvent être comparés avec ceux d'autres produits.

Les scénarios présentés sont des estimations, établies par la Société de Gestion, déduction faite de l'ensemble des frais décrits dans la rubrique « Que va me coûter cet investissement ? ». Ils ne constituent ni une promesse de rendement ni une garantie de performance.

### Que se passe-t-il si Hope Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement. Si vous investissez sur ce produit dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ce document ne prend pas en compte les frais de ce contrat.

#### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire (objectif de gestion) ;
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 6 ans
Coûts totaux	1 147 EUR	3 307 EUR
Incidence des coûts annuels (1)	11.47 %	3.54 %

(1) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 11.03 % avant déduction des coûts et de 7.49 % après imputation des frais.

## Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	4 % maximum du montant payé lorsque vous investissez (droits d'entrée acquis à la Société de Gestion). La personne qui vend le produit vous informera des coûts réellement appliqués lors de la souscription.	400 EUR
Coûts de sortie	En cas de rachat avant six (6) ans à compter de la date de souscription des parts, une pénalité est susceptible de s'appliquer, sauf exceptions prévues par les statuts. Elle est calculée sur la valeur liquidative des parts rachetées retenue pour l'exécution du rachat, selon la durée de détention : 5 % avant 2 ans ; 4 % entre 2 et 3 ans ; 3 % entre 3 et 4 ans ; 2 % entre 4 et 5 ans ; 1 % entre 5 et 6 ans.	487 EUR
Pénalités en cas de rachat anticipé acquise à la société de gestion		
Frais de constitution	Plafonnés à 0.25 % de la valeur de votre investissement par an (soit 1.25 % de l'objectif de collecte amorti sur 5 ans)	25 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Commission de gestion	1,95% de la valeur de votre investissement par an	195 EUR
Frais de fonctionnement (incluant la rémunération du Dépositaire, du Prestataire de valorisation, du Commissaire aux Comptes, les autres frais de gestion externes, ainsi que les Frais de Transaction)	Plafonnés à 0.4 % de la valeur de votre investissement par an. Toute somme excédant ce taux sera supportée par la Société de Gestion.	40 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées au résultats (et commission d'intéressement)	20 % de la surperformance annuelle nette de la catégorie de parts excédant un taux fixe de 7 % net par an (Taux de Référence), calculée selon la méthode indiquée de l'« Actif indicé » ; provisionnement mensuel et cristallisation au plus une fois par an (avec mécanisme de rattrapage). En cas de rachat en cours d'exercice, la quote-part de provision afférente aux parts rachetées est acquise. Pour le détail, se référer aux statuts.	0 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de détention recommandée est de six (6) ans. Compte tenu de la stratégie d'investissement et de la nature des actifs détenus par le Fonds, ce produit s'adresse à des investisseurs disposant d'un horizon d'investissement de long terme et capables de supporter une liquidité limitée. Vous pouvez demander le rachat de vos parts avant cette échéance. Les rachats sont exécutés sur une base trimestrielle, sous réserve du respect du délai de préavis et des modalités prévues par les statuts.

Un rachat avant la durée de détention recommandée peut entraîner un rendement inférieur et l'application de coûts, décrits dans la rubrique « Que va me coûter cet investissement ? ». La Société de Gestion peut recourir à des outils de gestion de la liquidité prévus par les statuts, notamment le plafonnement des rachats, le report des demandes de rachat, la suspension temporaire des rachats et, le cas échéant, le cantonnement de certains actifs ou des parts qui les représentent.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Toute réclamation concernant le produit ou le comportement de son initiateur peut être adressée à la Société de Gestion via [contact@hope-am.fr](mailto:contact@hope-am.fr) ou par voie postale : Hope Asset Management | 34 route de Saint Romain – 69450 SAINT CYR AU MONT D'OR | [www.hope-am.fr](http://www.hope-am.fr)

## Autres informations pertinentes :

**Information :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations (philosophie de gestion, équipe, statuts, informations relatives aux différentes catégories de parts, rapports périodiques, semestriels et annuels...) sur simple demande à Hope Asset Management [contact@hope-am.fr](mailto:contact@hope-am.fr).

**Valeur liquidative :** La valeur liquidative des Parts du compartiment est établie mensuellement et publiée selon la périodicité prévue dans les statuts. Elle est disponible auprès de la Société de Gestion sur simple demande.

**Fiscalité :** Le traitement fiscal applicable dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et de la réglementation en vigueur dans son pays de résidence.

Il appartient à l'investisseur de se rapprocher de son conseiller fiscal afin de connaître les conséquences éventuelles liées à la détention, la cession ou au rachat des parts du fonds.

**Médiation :** En cas de désaccord persistant, vous pouvez également saisir les médiateurs de l'Autorité des Marchés Financiers en France dont les coordonnées sont les suivantes : AMF | 17 Place de la Bourse 75002 Paris | +33 1 53 45 60 00 | [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)